



Commune de Néoules
Var 83136

CONSEIL MUNICIPAL Mardi 29 MARS 2011 à 18H00 Compte-rendu de la séance

Présents : M. A. GUIOL, M. MME R. SKRIBLAK, M. J. ELIE, M. C LACOMBE,
M. C. RYSER, MME H. CHARLES, MME A. BOSSEZ, M. C. SERRET, M.C. BICHAUD,
M. J.C. DOUMENC, M. G. ARNAUD, M. R. ACCUSANO, MME R. AVELINE, MME N. LEBON.

Pouvoirs : M. P. LAUGIER pouvoir à M. C. RYSER.
M. J.P. DAZIANO pouvoir à M. R. ACCUSANO.

Excusés : M. R GRISOLLE, MME I. GATTI, M. S. DAROK.

- Appel des Membres du Conseil
- Désignation du Secrétaire de séance : Madame Nicole LEBON
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 février 2011.

1. Décision de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal :
Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Avenant n° 3 en date du 1^{er} mars 2011 à la décision n° 6 en date du 29 juillet 2004 : frais généraux de la Commune de Néoules – régie d'avance (vente de timbres à l'effigie de la Commune de Néoules).

Avis favorable à l'unanimité.

BUDGET

2. Vote du Compte Administratif 2010 - Budget de la Commune (M 14)
Sous la Présidence de Madame Renée SKRIBLAK, Adjointe chargée des Affaires Sociales et Scolaires, le Conseil examine le Compte Administratif du Budget communal 2010 qui s'établit ainsi :

Les Mandats et les Titres émis en 2010 donnent les Dépenses et les Recettes suivantes :

- Fonctionnement en Dépenses :	2 113 204,40 €
- Fonctionnement en Recettes :	2 505 479,29 €
- Résultat de fonctionnement :	392 274,89 €
- Investissement en Dépenses :	1 074 383,30 €
- Investissement en Recettes :	1 008 996,08 €
- Résultat d'investissement :	- 65 387,22 €

Avis favorable à l'unanimité (hors de la présence de Monsieur le Maire).

3. Approbation du Compte de Gestion 2010 - Budget de la Commune (M 14)
Les pièces comptables 2010, en Mandats et Titres, éditées par le service comptabilité et signées par les différents Ordonnateurs, suivant les délégations attribuées, correspondent à celles vérifiées par le Comptable de la Commune.
Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2010 dressé par Madame la Perceptrice.

Avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé l'Affectation suivante du Résultat de Fonctionnement :

- En section de fonctionnement : 192 274,89 €
- En section d'investissement (compte 1068) : 200 000,00 €

Avis favorable à l'unanimité.

5. Vote du Compte Administratif 2010 – Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M 49)
Sous la Présidence de Madame Renée SKRIBLAK, Adjointe chargée des Affaires Sociales et Scolaires, le Conseil examine le Compte Administratif du Budget de l'Eau & l'Assainissement 2010 qui s'établit ainsi :

- Dépenses d'Exploitation : 96 155,76 €
- Recettes d'Exploitation : 135 030,93 €
- Résultat d'Exploitation : 38 875,17 €

- Investissement en Dépenses : 388 741,44 €
- Investissement en Recettes : 360 276,66 €
- Résultat d'investissement : - 28 464,78 €

Avis favorable à l'unanimité (hors de la présence de Monsieur le Maire).

6. Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M 49)

Les pièces comptables 2010, en Mandats et Titres, éditées par le service comptabilité et signées par les différents Ordonnateurs, suivant les délégations attribuées, correspondent à celles vérifiées par le Comptable de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2010 dressé par Madame la Perceptrice.

Avis favorable à l'unanimité.

7. Affectation du Résultat 2010 – Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M 49)

- En section d'exploitation : 10 341,43 €
- En section d'investissement : 28 533,74 €

Avis favorable à l'unanimité.

8. Débat d'orientation budgétaire budget de la Commune (M14) et débat d'orientation budgétaire budget de l'Eau et de l'Assainissement (M49)

Le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets de la Commune et de l'Eau & l'Assainissement.

Monsieur le Maire expose aux Elus les programmes qu'il propose de réaliser en 2011.

Avis favorable à l'unanimité.

FINANCES

9. Mise en œuvre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2011 (ex Dotation Globale d'Equipement D.G.E.).

La loi de finances pour 2011 prévoit la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR). Cette fusion a pour vocation de simplifier considérablement les critères d'éligibilité des bénéficiaires et de calcul des enveloppes départementales. Elle vise à mieux répondre aux attentes des territoires ruraux ainsi qu'à optimiser l'effet des masses budgétaires dédiées aux communes rurales.

Notre Commune est éligible à cette dotation 2011. Le Conseil détermine deux catégories d'opérations prioritaires pour cette année :

- 1 : Assainissement chemin de la Passadouère
- 2 : Construction d'une Mairie d'Honneur.

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de voter l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente des subventions à recevoir, pour un montant de 200 000 €.

Avis favorable à l'unanimité.

URBANISME

11. Occupation temporaire du Domaine public.

Madame Sylvie CHANTRAINE, propriétaire du restaurant « les Vignes d'or », souhaite installer une pergola démontable empiétant sur le domaine public.

Les membres du Conseil lui accordent une autorisation précaire et révocable afin de lui permettre mener à terme son projet.

Avis favorable à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE SENIORS SOCIAL

12. Schéma de développement. Politique Enfance Jeunesse année 2011.

Il convient, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse voté pour 4 ans en 2008, de préciser les actions de la politique Enfance Jeunesse pour l'année 2011.

Le Conseil reconduit les mêmes actions qu'en 2008 avec reconduction de la convention avec l'association « Les Monts Rieurs » à hauteur de 2 000 €.

Un Centre Social et Culturel Intercommunal est en projet de préfiguration. Les Communes concernées (Néoules, Méounes les Montrieux, La Roquebrussanne et Mazauges) participent chacune à hauteur de 3 000 € pour l'étude de faisabilité.

Avis favorable à l'unanimité.

13. Tarifs de participation des familles aux A.L.S.H. et animation pour les Jeunes pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année à voter les tarifs des participations familiales aux différents A.L.S.H. et animations suivants :

- o Animations périscolaires

	INSCRITS	TARIFS
MATIN Tarif forfaitaire	1 enfant	1,60 €
	2 enfants	1,30 € / enfant
	3 enfants et plus	1,10 €/ enfant
APRES-MIDI Tarif horaire	1 enfant	1h ou moins : 1,60 € Passé 1h : 3,20 €
	2 enfants	1h ou moins : 1,30 € Passé 1h : 2,60 €/ enfant
	3 enfants et plus	1h ou moins : 1,10 € Passé 1h : 2,20 €/ enfant

- o Ateliers d'expression

Mardi : 17h00 – 18h00 : 1,60 €

Mercredi : 15h30 – 17h30 : 3,20 €

Vendredi : 17h00 – 18h00 : 1,60 €

- o Accueil de Loisirs sans Hébergement « Les Copains d'abord » (3 – 11 ans)

Ressources mensuelles 11 tranches/ressources en euros	Composition familiale			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
De 3 à 300	4,00 €	3,00 €	2,50 €	2,50 €
De 301 à 600	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €
De 601 à 900	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €
De 901 à 1 200	6,00 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €
De 1 201 à 1 500	7,50 €	6,00 €	5,00 €	4,50 €
De 1 501 à 2 000	8,50 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
De 2 001 à 2 500	11,00 €	8,50 €	7,00 €	5,50 €
De 2 501 à 3 000	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,50 €
De 3 001 à 3 500	14,00 €	12,00 €	10,00 €	8,50 €
De 3 501 à 4 000	16,00 €	15,00 €	12,00 €	11,00 €
De 4 001 à + enfants extérieurs	20,00 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €

Tarif enfant A.S.E. : 4 € par jour et par enfant
Tarif dégressif dès le 2^{ème} enfant (tranche inférieure) pour l'accueil de loisirs, le barème des ressources se calcule avec toutes les ressources des trois derniers mois du groupe familial, sauf A.L. et A.P.L., divisées par 3.

Tarif famille pour mini camps organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs :

De 0 à 1 999 € : 10 € par jour et par enfant
A partir de 2 000 € : 20 € par jour et par enfant

- o Action Jeunesse « Les Néoulos Copains » (12 - 17 ans)

Tarif des activités 2011 :

Famille : 40 % du coût
Commune : 60 % du coût

Coût séjour : en principe

Famille : 40 % du coût
Commune : 60 % du coût

S'il y a une activité spécifique qui nécessite un coût plus élevé, la participation familiale sera plus importante.

La participation familiale des adolescents extérieurs à la Commune (canton) sera la même que celle des Néoulais.

Avis favorable à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

14. Proposition de délibération de principe pour la participation au projet de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et désignation d'un délégué et de son suppléant.

Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur par délibération du 10 juillet 2009, a validé un périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et a proposé la création d'un Syndicat Mixte de préfiguration rassemblant l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Les membres du Conseil approuvent le projet de statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et adhèrent au dit Syndicat lors de sa création.

Ils désignent pour siéger au sein du Comité Syndical :

- Madame Hélène CHARLES comme Déléguée Titulaire
- Madame Ariane BOSSEZ comme Déléguée Suppléante

Avis favorable à l'unanimité.

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 1^{er} avril 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Néoules, le 1^{er} avril 2011

Le Maire
André GUIOL